



RÈGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF
2018-2019

Discipline

Salsa

Bachata

Kizomba

Table des matières

REGLEMENT TECHNIQUE

REGLES GENERALES.....	3
1) Généralités	
2) Descriptif de la discipline	
3) Les tenues	
4) Dispositions techniques de la compétition	
SALSA.....	5
1) Caractéristiques de la danse	
2) Critères techniques	
BACHATA	7
1) Caractéristiques de la danse	
2) Critères techniques	
KIZOMBA.....	8
1) Caractéristiques de la danse	
2) Critères techniques	
SHOW AFRO-LATINO CARAÏBE	9
1) Caractéristiques de la danse	
2) Critères techniques	
GLOSSAIRE.....	10

REGLEMENT SPORTIF

REGLES	
GENERALES.....	11
1. Généralités	
2. Organisation du jugement	

REGLEMENT TECHNIQUE

REGLES GENERALES

1. Généralités

Ces règles s'appliquent à toutes les compétitions autorisées par la Fédération Française de Danse. Le présent règlement est valable tout au long de la saison de compétition. Pour certaines raisons (modification du règlement international par exemple), ce règlement pourrait être modifié et sa nouvelle version serait applicable dès sa diffusion. Lors des compétitions, des modifications mineures peuvent-être décidées par le juge arbitre après accord de l'ensemble des juges (Exemple : Si des contraintes de temps l'exigeaient, passage à 4 couples au lieu de trois...).

Tout athlète s'inscrivant et participant à une compétition fédérale abandonne tacitement son droit à l'image, qu'elle soit ou non utilisée à des fins commerciales ou promotionnelles de la discipline, par la FFDanse et ses comités territoriaux, pour illustration et/ou de promotion de leurs activités (sites internet, affiches...), librement, gratuitement et sans limite de temps.

2.Descriptif de la discipline

La discipline réunit les « Danses Afro-latino caribéennes »: Danses principalement de couples ayant pour origine des pays hispanophones ou lusophones et la caraïbe. A l'origine, les musiques de ces danses étaient chantées en espagnol ou en portugais. Le mot «latino» fait donc référence à ces 2 langues romanes, dérivées du latin.

Les rythmes et les musiques sont principalement latines ou d'origine africaine.

La discipline regroupe les danses suivantes :

- La Salsa (dans ses différents styles : salsa cubaine, Salsa Los Angeles, Salsa New York, ...)
- La Bachata (dominicaine, moderne, sensuelle,...)
- La kizomba (traditionnelle, Urban kiz, fusion, moderne,...)
- Le Show Afro-latino caraïbe (les fusions, les teams, les jeunes, etc.)

3.Les tenues

A. Généralités

Les tenues doivent créer une forme propre au caractère de la danse. Dans toutes les épreuves, les règles ci-dessous sont appliquées (sauf « show Afro-latino Caraïbe », voir les règles légèrement différentes) :

- Dans toutes les catégories, l'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est prohibé. Les chaussures de danse sont obligatoires. Pour les femmes, les talons ne sont pas obligatoires bien que couramment utilisés. Les danseuses devront prévoir systématiquement des protège talons (ils pourront être imposés par l'organisation).
- Il est possible de changer de costume pendant la compétition.

- Les danseuses doivent porter une tenue dans le style des danses latines ou afro caribéennes : (1 pièce ou 2 pièces). Les pantalons pourront être acceptés sous réserve de respecter les standards de pudeur / décence acceptable.
- Les danseurs doivent porter obligatoirement un pantalon. Si un danseur a les cheveux longs, ils doivent être portés en queue de cheval. Possibilité d'avoir un chapeau...
- Les tenues et le maquillage sont autorisés en fonction de la catégorie d'âge de l'athlète. La décence est toujours de rigueur.
- Hors bijoux personnels, l'utilisation, comme décoration ou bijou de décoration, de toute marque d'appartenance (religieuse, politique...) n'est pas permise.
- Le président du jury peut demander à un athlète d'ôter un bijou ou une tenue si ces derniers représentent un danger pour l'athlète lui-même ou pour les autres athlètes.
- Les accessoires sont interdits

B. Dossard et publicité

Les numéros inscrits sur le dossard doivent être d'un minimum de 2 chiffres arabes et ne doivent pas excéder 3 chiffres.

Le dossard doit être mis correctement de façon à bien voir le numéro, il sera attaché ou épinglé solidement pour qu'il ne se retourne pas.

Les règles sur la présence de publicité sur les tenues de compétition sont les suivantes :

1. La publicité sur les costumes de compétition est limitée à 1 sponsor pour le danseur et 1 sponsor pour la danseuse.
2. La taille de la publicité peut être au maximum de 40 cm² par sponsor. Cette publicité peut être affichée uniquement sur la taille, la poitrine ou les manches.
3. La publicité sur les dossards des couples est limitée à 20% de la taille du dossard.
4. La taille du dossard d'un couple doit être de format A5 + 20% réservé à la publicité. Le couple doit utiliser et accepter le dossard qui lui sera donné ; il ne sera pas autorisé à altérer ou réduire la taille du dossard.
5. Ces publicités ou marques de fabrique apposées sur les tenues des couples ne doivent pas avoir d'effets lumineux.

4. Dispositions techniques de la compétition

(Voir les règles du "show Afro-latino Caraïbe" légèrement différentes)

A. Disposition de la danse

Concernant les danses de couple (Salsa, Bachata et Kizomba), les couples sont obligatoirement composés d'un garçon et d'une fille.

Pour les compagnies de danse (show Afro-latino Caraïbe), on peut trouver des groupes mixtes, ou composés uniquement de filles ou de garçons, qui dansent en groupe, en duo, ...

Les enfants sont considérés dans la catégorie Show Afro-Latino Caraïbe. Lorsque que le nombre de compétiteurs le permet, une classification d'âge sera possible (6/12 ans et 13/16 ans).

Un danseur ou une danseuse peut participer avec le même partenaire ou un partenaire différent à chacune des danses de la discipline.

La piste de danse peut indifféremment être une scène type théâtre (les éventuels spectateurs se trouvant en face des compétiteurs) ou tout autre lieu où les éventuels spectateurs se trouveraient autour des compétiteurs (gymnase par exemple, ayant des tribunes sur 1, 2, 3 ou 4 côtés de la piste de danse).

Dans tous les cas, les juges se trouvent obligatoirement réunis d'un seul côté.
Il n'y a pas d'éclairage particulier ni de vidéo projection de fonds scéniques.

B. Temps de danse du couple dans le passage

Au minimum 1 danseur doit commencer le passage au plus tard 5 secondes après le début de la musique.

Les couples ont l'obligation de danser jusqu'à la fin de la musique. Les couples peuvent exécuter une pose de fin.

C. Rappel du règlement sportif

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges de la FFDanse.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs (et non d'appréciation) qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

Pour les tours intermédiaires et la finale, la note doit être détaillée. Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note attribuée à un athlète.

Le classement et le départage des compétiteurs dans tous les tours se font grâce à la moyenne des notes que les juges établissent. Dans le cas où il y a un score égal entre 2 athlètes, c'est le couple avec la meilleure note technique qui sera classé devant l'autre.

Toutes les notes des couples éliminés doivent être affichées à chaque épreuve et au plus tard avant le tour suivant.

D. Critères d'évaluation

CRITERES	NOTES	CARACTERISTIQUES
TECHNIQUE	/20	Timing : être sur les temps et le rester Guidage et connexion : qualité de transmission et réception de l'information entre les partenaires / OU Synchronisation pour SLC Tenue et contrôle du corps : qualité des appuis, posture, respiration, fluidité, isolation Difficultés des pas, des figures et de l'enchaînement : nombre de tours, vitesse Authenticité : respect de l'authenticité de la danse, les bougers, déhanchés
ARTISTIQUE	/20	Expression scénique : Emotions et sentiments dégagés, interaction avec le public Costumes : respect du règlement, originalité, etc. Style : Prestance, élégance, charisme, style, harmonie, aplomb Création chorégraphique : Originalité, Cohérence Interprétation musicale : harmonie avec la musique
TOTAL	/40	

1) Caractéristique de la danse

Il existe plusieurs styles de Salsa dont les principaux sont :

Le style « **cubain** » (ou Casino) :

Le style cubain vient de la danse *Casino* des années 1950, telle que pratiquée dans les chorégraphies du Tropicana, fameux club de La Havane. Il prend ses racines dans le "Son" Cubain.

En Casino, le couple se déplace essentiellement en décrivant des cercles successifs. C'est avant tout une danse de la rue, populaire et sociale. Le style cubain se danse normalement sur le temps "1", au contraire du son cubain traditionnel où le "1" est suggéré par une mise en suspension du corps. Une partie Rumba Afro-Cubaine (Guaguancó...) est autorisée dans cette épreuve.

Le style « **Los Angeles** » (LA) et le style « **New York** » (NY), salsa en ligne, appelées improprement et uniquement en France "Salsa Portoricaine" :

Styles dont la caractéristique est de respecter une ligne de danse.

Le style L.A. se danse "sur le 1", c'est-à-dire que le pas de « break » (changement de direction) se fait sur les temps 1 et 5. Le style de Los Angeles ("L.A. Style", ou "On1") se danse sur le temps fort. Dans le style New York qui se danse "sur le 2", le pas de « break » se fait sur les temps 2 et 6. Le style new-yorkais ("NY Style", ou "On2") se danse sur le temps "faible", ce qui signifie que le changement de direction (le *break*) s'effectue sur le 2^e temps de la demi-phrase musicale. Il dérive du mambo et du Cha cha. Il s'agit du style où la danseuse tourne le plus sur elle-même. Il inclut de possibles jeux de jambes (*shines*).

Les différents types de salsa reconnus peuvent être dansés, il est obligatoire de choisir un style de salsa et de le garder tout au long du passage.

2) Critères techniques

A. Généralités

La salsa se danse en 8 temps musicaux avec 6 temps dansés et 2 temps de pause (qui peuvent-être des pas frappés sur le sol en salsa cubaine). Les pas se comptent **en général** ainsi : «1,2,3,(),5,6,7,()». Les temps 4 et 8 ne sont pas prononcés car considéré comme temps de pause.

Les temps des mouvements doivent obligatoirement correspondre au temps de la phrase musicale (une phrase musicale = 2 mesures de 4 temps).

Il est obligatoire de rester dans le style de la danse (technique, esthétique,...).

B. Les musiques

Pour tous les tours de la compétition, sauf la finale, les musiques Salsa sont choisies par le juge arbitre. Les musiques personnelles sont à envoyer au plus tard 7 jours avant la compétition.

Musique : Salsa	
Mesures par minute : 48 – 52	Durée des musiques fédérales pour les tours qualificatifs : 1minute 30
Battements par minute : 192 – 208	Durée des musiques personnelles en finale : 1 minute 40 à 2 minutes 15

C. Les constitutions de passages

Pour le premier tour il y a, en même temps, 3 couples maximum sur la piste. Puis tous les couples passent un par un avec la possibilité de danser sur leur propre musique.

D. Enchaînement

- le couple peut danser quelques mesures sans se tenir (Jeux de jambes – shines...).
- Il est possible de faire 3 portés et/ou acrobaties, ils doivent rester dans l'esprit de la salsa. L'esprit salsa c'est avant tout la connexion avec son partenaire et avec la musique

E. Catégories

Durant la saison 2018-2019, seule existe la catégorie " Salsa Couple Adulte".
En conformité avec les règles de la WDSF :

- Un des 2 danseurs a obligatoirement atteint l'âge de 19 ans avant le 31 décembre 2018 : il est donc né en 1999 ou avant.
- Le second danseur doit avoir eu 16 ans avant 31 décembre 2018 : il est donc né en 2002 ou avant.

Les sur classements ne sont pas possibles.

Les catégories juniors, kids ou compagnies concourent en « Show Latino Caraïbes ». Si le nombre de compétiteurs était suffisant, ces catégories seraient ouvertes en cours de saison. En particulier pour les catégories solos en « Shines ».

BACHATA

1) Caractéristique de la danse

La Bachata est une danse originaire des îles caraïbes (république dominicaine). La musique est un mélange de rythmes (boléro, cha cha, son Cubain ou merengue, avec des influences de musiques africaines).

On trouve des séquences de figures enchaînées et différents mouvements de pieds enrichissent la danse. Des variations rythmiques sont utilisées pour agrémenter la danse (rythme double, syncope, ralenti...).

Les différents styles de Bachata sont acceptés. Pour autant le style traditionnel doit pouvoir se repérer dans la chorégraphie.

2) Critères techniques

A. Généralités

Le pas de base est un ensemble de 8 mouvements sur 8 temps (2 mesures de 4 temps).

Danseurs et danseuse en miroir :

Danseur : Pied gauche de côté (1), pied droit assemblé au pied gauche (2), pied gauche de côté (3), déhanchement sur le côté gauche presque sans déplacement de pas (4).

Pied droit de côté (5), pied gauche assemblé au pied droit (6), pied droit de côté (7), déhanchement sur le côté droit presque sans déplacement de pas (8).

La liste des figures n'est pas exhaustive, il est toutefois obligatoire de rester dans le style de la danse.

B. Les musiques

Pour tous les tours de la compétition, sauf la finale, les musiques Bachata sont choisies par le juge arbitre. Les musiques personnelles sont à envoyer au plus tard 7 jours avant la compétition.

Musique : Bachata	
Mesures par minute : 28 – 44	Durée des musiques fédérales pour les tours qualificatifs : 1minute 30
Battements par minute : 112 – 176	Durée des musiques personnelles en finale : 1 minute 40 à 2 minutes 15

C. Les constitutions de passages

Pour le premier tour il y a, en même temps, 3 couples maximum sur la piste. Puis tous les couples passent un par un avec la possibilité de danser sur leur propre musique.

D. Enchaînement

- le couple peut danser quelques mesures sans se tenir (Jeux de jambes – Footwork...).
- Il est possible de faire 3 portés et/ou acrobaties, ils doivent rester dans l'esprit de la salsa.

E. Catégories

Durant la saison 2018-2019, seule existe la catégorie "Bachata Couple Adulte".

En conformité avec les règles de la WDSF :

- Un des 2 danseurs a obligatoirement atteint l'âge de 19 ans avant le 31 décembre 2018 : il est donc né en 1999 ou avant.
- Le second danseur doit avoir eu 16 ans avant 31 décembre 2018 : il est donc né en 2002 ou avant.

Les sur classements ne sont pas possibles.

Les catégories juniors, kids ou compagnies concourront en « Show Afro-latino Caraïbe ». Si le nombre de compétiteurs était suffisant, ces catégories seraient ouvertes en cours de saison. En particulier pour les catégories solos en « Footwork ».

KIZOMBA

1. Caractéristique de la danse

La kizomba est une danse d'origine angolaise, pratiquée sur la musique du même nom. C'est un dérivé du semba, danse traditionnelle angolaise très enlevée. La Kizomba est aussi liée au Zouk antillais.

La danse Kizomba se caractérise par sa position fermée, ses ouvertures et son retour en position fermée, clôturée par un marka, et sa grâce langoureuse ou dynamique en fonction de la musique. Le tronc demeure relativement fixe et néanmoins souple, tandis que le bas du corps est beaucoup plus énergique. En règle générale, les mouvements, bien qu'élaborés, sont économisés. Le danseur peut faire glisser ou porter sa partenaire.

La Tarraxihna est style de danse et de musique On ne bouge presque pas ses pieds, mais on déplace son poids du corps pour libérer le bassin et les hanches . On déroule par exemple, sa jambe légèrement de la hanche au talon, pour produire un effet d'ondulation.
Des mouvements de tarraxinha peuvent être intégrés à la danse kizomba.

Les autres figures sont des promenades , des hésitations (on avance et on recule le pied libre du poids du corps), des quarts de tour, des demi-tours. Il y a aussi un pas cadencé similaire au cha-cha-cha qui remplace la « marca » (pas marqué par le pied gauche mais le garçon garde le poids du corps sur le pied droit/ à droite pour la fille). Le marka est le point final du déplacement, il s'effectue uniquement en position fermée et prend sa puissance dans le sol. il peut se faire de façon statique ou déplacée en fonction de l'enchaînement suivant.

Il existe plusieurs styles de danse Kizomba : parmi lesquels un style angolais, un style capverdien et un style portugais. Les styles sont la kizomba traditionnelle, avec des mouvements simples et une expression du mouvement et de la musique traditionnelle (style angolais, cap verdien, et portugais); le style moderne ou fusion, qui a été développé en France, et qui engage des mouvements techniques plus développés et une interprétation plus poussée de la musique ; la style urbankiz, né en France avec une interprétation du mouvement différent engageant entre autre moins les hanches pour les garçons (aujourd'hui le style le plus populaire)

2. Critères techniques

A. Généralités

Le rythme de base est une mesure de quatre temps, tous fortement marqués par un "tambor grave", avec en superstructure, une mélodie s'articulant sur des phrases de huit temps. Souvent, dans l'introduction d'un ou de deux groupes de huit temps, la rythmique de base est absente, laissant place à la mélodie. Le bon danseur calquera et improvisera sa danse en fonction de toutes ces structures et subtilités et de la voix du chanteur et des chœurs.

C'est une danse marchée, qui s'appuie donc sur l'élégance de la marche, sur l'importance du poids du corps et l'ancrage dans le sol. Le premier compte se fait au 1er pas du déplacement, et le dernier temps se fait au marka. On comble les temps manquants par d'autres déplacements, sur des rythmes lents, simples ou accélérés.

Il est obligatoire de rester dans le style de la **danse** et la musique (technique, esthétique,...).

B. Les musiques

Pour tous les tours de la compétition, sauf la finale, les musiques Kizomba sont choisies par le juge arbitre. Les musiques personnelles sont à envoyer au plus tard 7 jours avant la compétition.

Musique : Kizomba	
Mesures par minute : 19 – 27	Durée des musiques fédérales pour les tours qualificatifs : 1minute 30
Battements par minute : 76 – 108	Durée des musiques personnelles en finale : 1 minutes 40 à 2 minutes 15

C. Les constitutions de passages

Pour le premier tour il y a, en même temps, 3 couples maximum sur la piste. Tous les couples passent un par un avec la possibilité de danser sur leur propre musique.

D. Enchaînement

- le couple peut danser quelques mesures sans se tenir (Jeux de jambes...).
- Il est possible de faire 3 portés et/ou acrobaties, ils doivent rester dans l'esprit de la Kizomba.

E. Catégories

Durant la saison 2018-2019, seule existe la catégorie "Kizomba Couple Adulte".

En conformité avec les règles de la WDSF :

- Un des 2 danseurs a obligatoirement atteint l'âge de 19 ans avant le 31 décembre 2018 : il est donc né en 1999 ou avant.
- Le second danseur doit avoir eu 16 ans avant 31 décembre 2018 : il est donc né en 2002 ou avant.

Les sur classements ne sont pas possibles.

Les catégories juniors, kids ou compagnies concourront en « Show Afro-latino Caraïbe ». Si le nombre de compétiteurs était suffisant, ces catégories seraient ouvertes en cours de saison.

SHOW AFRO-LATINO

1. Caractéristique de la danse

Le **show** Afro-latino est une chorégraphie présentée par 1, 2 ou plusieurs danseurs. La compagnie est le nom donné à un groupe composé de 3 à 24 danseurs. Les compagnies peuvent être mixtes ou composés uniquement de danseurs ou de danseuses.

Il pourra par exemple s'agir de groupes de filles, de garçons, ou de soliste. Ils pourront présenter des ruedas de casino, des jeux de jambes, etc.

Plus de la moitié (51 % minimum) de la durée de la danse et de la musique doit être constituée d'une ou plusieurs danses et musique(s) Afro latino de la liste suivante :

Salsa, Bachata, Kizomba, Semba, Son Cubain, Cha-cha-cha latino, Rumba Afro-Cubaine (Guaguancó...).

Des rencontres, mélanges et combinaisons aussi bien au niveau danse que musique sont possibles.

Le reste du temps, toutes les autres esthétiques de danse (et tous les autres styles de musiques) sont acceptées dans la mesure où la chorégraphie reste cohérente (émotions et/ou narration). L'originalité est importante. L'esprit « latino » doit être majoritairement représenté.

Il s'agit d'une danse spectacle dans sa forme scénique frontale.

2. Critères techniques

A. Les musiques

Toutes les compagnies dansent sur leurs musiques personnelles "Show Afro-latino ". Les musiques personnelles sont à envoyer au plus tard 7 jours avant la compétition.

Musique : Show Afro-latino	
Mesures par minute : Dépend de(s) la danse(s)	Durée des musiques : 2 minutes 30 à 5 minutes

B. Les constitutions de passages

C'est une finale directe quelque soit le nombre de participants.

Une exception sera faite sur décision du juge arbitre en cas de forte affluence de compétiteurs.

C. Enchaînement

- Les pas de base et les figures sont ceux des danses qui les composent.
- Les danseurs peuvent danser sans se tenir (Jeux de jambes – shines...).
- Il est possible de faire des portés.
- Il est possible de faire des acrobaties.
- Le changement de costume pendant la durée de la chorégraphie est possible.

D. Tenues et décors

	DANSEUR	DANSEUSE
COSTUME	Aucune restriction (En lien avec la chorégraphie)	Aucune restriction (En lien avec la chorégraphie)
CHAUSSURES	Aucune restriction	Aucune restriction
COIFFURE	Aucune restriction	Aucune restriction
MAQUILLAGE	Aucune restriction	Aucune restriction
BIJOUX	Aucune restriction	Aucune restriction
ACCESSOIRES	Aucune restriction	Aucune restriction
DECORS	Aucune restriction si installation (et démontage) inférieur à 1 minute	

E. Catégories

Durant la saison 2018-2019, plusieurs catégories existent en Show Latino Caraïbe :

Enfants (6 – 12 ans / 12 – 16 ans)

Compagnies

Duo Couple

Duo même sexe

Solos

Des sous catégories peuvent être retenue en cas de nombre suffisant de compétiteurs par sous catégories basées sur l'âge, les types de show (ruedas par exemple, etc.)

1. Attention : Les danseurs ne faisant pas partie de la catégorie "Adultes" (Danseurs qui ont 16 ans et plus au 31 décembre 2018. Nés en 2002 ou avant) ne sont pas autorisés à faire (ou participer à) un porté ou une acrobatie. En cas de réalisation, pour les enfants entre 12 et 16 ans, l'appréciation de la dangerosité sera laissée à l'appréciation du juge arbitre.

GLOSSAIRE

PORTE :

Toute figure sans contact avec le sol pour un danseur et nécessitant un maintien par un ou plusieurs autres danseur (les partenaires restant en contact).

ACROBATIE :

Élément où un danseur réalise une rotation sur un axe horizontal (les pieds passent au-dessus de la tête) ou vertical (après projection par un ou plusieurs danseurs, plus d'un demi-tour sans contact avec le sol). Si plusieurs danseurs, les partenaires perdent le contact au niveau du corps.

ACCESSOIRE :

Objet ou vêtement pouvant se désolidariser du corps et qui peut servir pour agrémenter la chorégraphie.

REGLEMENT SPORTIF

REGLES GENERALES

1) Généralités

Toute personne licenciée à la FFDanse est tenue de respecter ce règlement.

Une manifestation est la globalité d'une organisation comprenant ainsi la compétition et les autres événements.

Une compétition est l'ensemble des épreuves sportives d'une manifestation.

En application de ces règlements, ainsi que des articles correspondant du Code du Sport français, un seul titre de Champion de France par spécialité et par catégorie d'âge peut être attribué par an.

A. Compétitions organisées en 2018-2019

aa. Compétitions régionales :

- Championnats régionaux

Cette année, plusieurs régions se regroupent pour organiser des championnats régionaux.

bb. Compétitions nationales :

- Championnats de France
- Coupes de France
- Classement à points

Pour la saison 2018-2019, il est **IMPERATIF** de participer à au moins une compétition FFDanse SBK (coupes de France), pour participer au championnat de France.

Il est vivement recommandé aux compétiteurs de participer au maximum de compétitions FFDanse SBK pour se familiariser avec le règlement et la notation.

cc. Le classement à points

Un Classement Français dans chacune des 5 épreuves est mis en place. Il additionne les points accumulés, en fonction des résultats réalisés, par chaque danseur ou danseuse (Salsa, Bachata et Kizomba) ou équipe (Rueda de Casino) ou compagnie de danse (show Latino-Caraïbe) lors des 4 épreuves 2017-2018 (3 coupes de France et Championnats de France).

Le fonctionnement est le suivant : Chacun des 2 danseurs (épreuve par couple) ou l'équipe ou la compagnie de danse qui gagne une des 4 épreuves remporte 20 points, les deuxièmes 19 points, les troisièmes 18 points... et 1 point à partir de la vingtième place. Tous les danseurs même participant à une seule des 4 compétitions participent donc au classement.

Le classement est actualisé sur le site internet de la Fédération après chaque épreuve. Ce classement n'attribue pas de titre officiel ni de récompense

B. Règles d'organisation

Les séries :

Un danseur ou une danseuse peut avoir plusieurs partenaires (Par exemple : 1 en salsa et 1 en Bachata). Par contre, un compétiteur ne peut participer qu'une seule fois à chacune des 4 épreuves.

dd. Les musiques fédérales :

Les musiques sont mises à disposition de l'organisateur de la compétition par le juge arbitre. Durant toute la compétition, elles sont gérées et diffusées par au moins une personne initiée et mise en place par l'organisateur de la compétition.

ee. Les musiques personnelles :

Les danseurs qui dansent dans une catégorie avec musiques personnelles devront les envoyer au responsable "Musique" (En 2018-2019 : Frédéric Botelho : fredericbotelho@hotmail.fr). **Ainsi qu'au scrutateur désigné pour la compétition.**

La musique devra lui parvenir par courriel au moins 7 jours avant la date de la compétition, par le responsable de leur club. Les musiques personnelles resteront à la discrétion du responsable "Musique" et ne pourront être divulguées.

Ces musiques doivent être en format MP3 ou WAVE et de bonne qualité. Il faut y faire figurer les indications suivantes :

- Numéro du dossard et nom des danseurs ;
- Nom du club ;
- Catégorie ;

Les musiques personnelles seront enregistrées dans un fichier informatique. Les danseurs devront avoir en leur possession, le jour de la compétition, sur une clé USB, une copie de leur musique.

Le timing d'une compétition :

Dans une situation exceptionnelle, par exemple en fonction d'un nombre de compétiteur très important, le Président de Jury, après avoir consulté les autres juges peut modifier le nombre de couple par séries ou procéder à toutes modifications utiles.

Engagement et dossard des athlètes :

Un droit d'engagement qui fera office de droit de dossard sera demandé à tous les compétiteurs sauf pour le championnat de France. Il sera établi en début d'année par le référent pour l'année entière.

Les inscriptions :

Les inscriptions aux compétitions figurant sur le calendrier national de la FFDanse s'effectuent obligatoirement par l'intermédiaire de la structure affiliée d'appartenance.

L'inscription se fait au minimum 7 jours avant la date de la compétition concernée.

Désistement :

En cas de désistement, l'athlète, par le biais de sa structure, doit impérativement prévenir 48 heures à l'avance par tout moyen à sa disposition.

Après la manifestation, l'organisateur doit dresser la liste des absents non excusés 48 heures à l'avance.

Aucun justificatif ne sera pris en compte à moins de 48 heures, sauf certificats médicaux.

Direction d'une compétition :

Toutes les compétitions doivent être dirigées par un directeur de la compétition et par un président du jury. Licencié FFDanse, Le directeur de compétition est le représentant de la structure organisatrice auprès des autorités fédérales, du jury et des compétiteurs.

- Il est choisi par l'organisateur
- Il peut être présentateur ou non.
- Il ne peut occuper un poste du corps arbitral en même temps que celui de directeur de compétition dans une même manifestation ;
- Il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation ;

Déroulement d'une épreuve :

Etape 1 : Validation de l'inscription : Le compétiteur devra se faire pointer à l'entrée des danseurs 1 heure avant son premier passage, en présentant sa licence en cours de validité et comportant sa photo.

L'organisateur devra envoyer avant la compétition les convocations aux compétiteurs pour respecter les timings en précisant les horaires de pointages et d'arrivée.

- La liste des danseurs doit être imprimée par compétition avant la compétition et rangée dans les pochettes par catégorie.
- Une fois le pointage d'une catégorie terminée, la pochette est transmise aux scrutateurs pour qu'ils puissent établir les premiers tours.

Etape 2 : L'échauffement : Une piste ou une zone pour l'échauffement des athlètes est obligatoire.

Etape 3 : L'entrée sur la piste de danse :

- Au moment des passages, tous les danseurs et danseuses se tiendront prêt au point d'entrée de la piste de danse.
- Le speaker doit annoncer de façon audible, claire et dans l'ordre les numéros des dossards. Ils seront répétés une deuxième fois pour éviter les erreurs d'écriture.
- Les compétiteurs doivent rentrer en respectant l'ordre annoncé : le premier dossard appelé se mettra à droite de la piste face aux juges, le deuxième ira au milieu et le troisième se présentera à gauche. Une personne de l'organisation peut préparer les danseurs et danseuses dans l'ordre de passage.
- Au troisième appel, le compétiteur sera disqualifié (sauf absence pour raison légitime. Par exemple : changement rapide de costume. Le speaker devra être prévenu préalablement).

Etape 4 : Collecte des feuilles des juges : Une ou deux personnes de l'organisation ramassent, tous les 2 tours et dans l'ordre, les feuilles des juges (sauf pour les finales). Un compétiteur ne peut pas collecter les feuilles des juges dans une compétition à laquelle il participe.

Etape 5 : Saisie des feuilles de juges :

La saisie des notes des juges se fait par le scrutateurs, il aura la charge d'enregistrer les notes sur le logiciel, d'établir les résultats des compétiteurs non sélectionnés, de constituer l'ordre de passage des différents tours (L'ordre de passage sera tiré au sort) et d'archiver tous les documents dans les pochettes catégories.

Etape 6 : Affichage des résultats ou de l'ordre de passage : les résultats connus et l'ordre de passage des prochains tours sont affichées dans une zone où ils seront visibles par tous les compétiteurs.

Etape 7 : Annonce des résultats et remise des prix :

- La remise des récompenses doit se faire sur un podium.
- Tous les finalistes de chaque catégorie seront appelés et présentés lors de la cérémonie des résultats. Au moins les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer une récompense (les compétiteurs doivent obligatoirement être en tenue de danse, si possible dans la tenue de la finale).
- **Les récompenses remises lors d'un championnat de France** sont des médailles d'or, d'argent et de bronze, et des coupes : deux médailles pour chaque couple du podium dans toutes les catégories par couple, et une coupe pour chaque groupe du podium dans toutes les catégories par groupe (équipes pour les Ruedas de Casino et compagnies de danse pour les Shows Afro-latino).
- Les récompenses sont fournies par la fédération à l'organisateur désigné de la compétition, qui doit formuler sa demande avec toutes les informations nécessaires au moins un mois avant le championnat.

- L'organisateur de la compétition est libre de prévoir des récompenses complémentaires (fleurs, coupes, cadeaux ...) qui seront à sa charge.
- La cérémonie protocolaire doit obligatoirement suivre les règles définies dans le cahier des charges des organisations fédérales.
- **Les récompenses remises lors d'un championnat territorial** sont des médailles d'or, d'argent et de bronze, et des coupes : deux médailles pour chaque couple du podium dans toutes les catégories par couple, et une coupe pour chaque groupe du podium dans toutes les catégories par groupes (équipe pour les Rueda de Casino et compagnie de danse pour les Show Afro-latino).
 - Les récompenses sont fournies par le comité territorial à l'organisateur désigné de la compétition, qui doit formuler sa demande avec toutes les informations nécessaires au moins un mois avant le championnat.
 - L'organisateur de la compétition est libre de prévoir des récompenses complémentaires (fleurs, coupes, cadeaux ...) qui seront à sa charge.
 - La cérémonie protocolaire doit obligatoirement suivre les règles définies dans le cahier des charges des organisations fédérales.
- **Pour les coupes de France**, les récompenses remises sont des coupes pour les couples et les équipes (groupes ou compagnies de danse).

ff. Urgence médicale :

Lors de chaque compétition, la possibilité d'intervention en urgence doit être assurée par les secouristes de la Croix Rouge, des pompiers ou de toute autre structure appropriée.

La présence d'un médecin n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

L'accès et le trajet vers l'hôpital ou la clinique les plus proches doivent être affichées à la connaissance de tous.

gg. La sonorisation :

Le président de jury doit prévoir toutes les musiques des séries de la compétition. Le responsable musique gère tous les morceaux des passages personnels

Il faut prévoir plusieurs modes de lecture de musique : lecteur CD ou ordinateur.

La sono doit être de bonne qualité, le son doit être audible dans toute la salle. Le président du jury peut demander au responsable de la musique de régler le son. (Attention de ne pas mettre le niveau sonore trop élevé : Ne pas dépasser 105 décibels).

Les fils électriques devront être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

hh. L'éclairage :

L'éclairage de la piste de danse est blanc et uni.

Les fils électriques devront être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

ii. Piste de danse :

Pour toutes les compétitions, la piste de danse devra présenter les caractéristiques suivantes.

- Elle doit obligatoirement être en parquet ou revêtement adapté (sol de danse type tapis de danse).
- La piste de danse aura obligatoirement une dimension minimum de 8 m x 7 m.

jj. Espace technique et administratif :

Lors de chaque compétition, au bord de la piste de danse, le directeur de compétition se tient dans un espace technique et administratif baptisé « espace technique ». Seuls sont autorisés à stationner dans cet espace :

- le président de la FFDanse ou son représentant officiel
- le directeur technique national et son adjoint ou leur représentant
- le représentant fédéral de la discipline

- le directeur de compétition et son assistant
- le responsable de la musique
- le présentateur (et/ou son interprète)
- le président du jury
- le représentant légal de la structure affiliée organisatrice
- le scrutateur

Le président du jury veillera à l'application de cette règle pendant le déroulement de la compétition.

kk. Les vestiaires :

Des vestiaires peuvent être mis à disposition. Ils sont alors réservés aux danseurs, aux entraîneurs et à 1 accompagnateur par club. Ils sont interdits à toutes les personnes non autorisées (parents, spectateurs ou personnes extérieures). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol. L'accompagnateur est responsable des éventuels effets personnels. Les clubs invités à la compétition doivent obligatoirement laisser propres les vestiaires.

2) Organisation du jugement :

Le corps arbitral fédéral doit assurer le jugement et la garantie des résultats des compétitions organisées par la FFDANSE, à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champion correspondant au territoire concerné.

Toute compétition officielle de la FFDANSE, départementale, régionale ou nationale, est arbitrée par des juges ayant une licence et une carte juge FFDANSE en cours de validité.

Les licenciés de la FFDANSE de nationalité étrangère peuvent également juger une compétition officielle de la FFDANSE à la condition d'avoir réussi l'examen de juge fédéral correspondant et par voie de conséquence, de maîtriser parfaitement la langue française.

Le corps arbitral FFDANSE occupe un rôle central dans l'organisation sportive de la vie fédérale et il est responsable de la qualité de son propre fonctionnement. Il doit garantir à la fédération la possibilité de répondre des résultats sportifs aussi bien devant les licenciés que l'Etat.

Le jury est composé comme suit pour les championnats régionaux et coupe :

- 1 président de Jury
- 3 juges
- 1 scrutateur

5 personnes sont donc officiellement convoquées pour le Jury des compétitions (défrayées et indemnisées cette année par la Fédération et/ou ses comités régionaux).

Si le nombre de compétiteurs n'est pas suffisant (< 15), il est possible de réduire à 3 le nombre de juges dont 1 sera désigné pour faire office de Président de jury, en plus de sa fonction de juge. De plus, pour les compétitions pluridisciplinaires, un scrutateur d'une autre discipline pourra être mobilisé pour limiter les frais.

La composition pour le championnat de France sera impérativement (sauf dérogation de la FFDanse) :

- 1 président de Jury
- 5 juges
- 1 scrutateur

Le titre de Champion de France ne pourra être décerné que si il y un minimum de 3 prétendants au titre dans la discipline.

II. Le Président de jury :

Un seul niveau de qualification spécialisé est constitué par la FFDANSE qui délivre le titre correspondant. Ce titre est exigé pour les championnats de France.

Pour les championnats de Région, la présidence du Jury peut être assurée par un juge détenteur de la carte de juge national.

Le président du jury est le responsable coordinateur des juges et leur représentant auprès du directeur de compétition et des scrutateurs. Il est non votant ;

- il est nommé par le président de la commission fédérale du corps arbitral ;
- il doit être titulaire d'un titre de juge FFDanse dans la discipline concernée et du niveau requis pour la compétition (voir Livre IV Réglementation Juges) ;
- il veille à l'application des règles de l'arbitrage par les juges ;
- il a toute autorité pour régler les incidents liés à la réglementation de la compétition ;
- il est chargé d'informer directement les couples et le cas échéant (notamment pour les danseurs mineurs) le responsable technique (entraîneur) de la structure affiliée d'appartenance du couple des décisions exceptionnelles qu'il sera amené à prendre ;
- il est responsable des juges ;
- il contrôle les tenues de danse, les figures autorisées ;
- il inspecte les marques et contrôle les scrutateurs ;
- il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation.
- Il renseigne l'éventuel compte rendu de compétition qu'il peut transmettre au responsable technique pour analyse.
- Il est responsable du choix des musiques

mm. Le Juge :

Les juges « actifs » doivent être en possession de leur licence, leur carte de juge et avoir suivi les formations adéquates. Ils doivent aussi suivre le code de déontologie des juges de la FFDanse (téléchargeable sur le site).

Durant le temps où ils notent, les juges ne doivent pas être physiquement trop proches les uns des autres.

Une zone « corps arbitral » doit être délimitée, pour interdire son accès aux spectateurs ou danseurs. Seuls les juges, le président de jury et le DTN ou son représentant, peuvent accéder à la zone « corps arbitral ».

Système de notation :

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges de la FFDanse, en accord avec les règles de jugement.

Les points, donnés par les juges, sont des notes de valeurs qui correspondent à des critères précis évaluant ainsi l'ensemble des qualités que les danseurs doivent avoir.

Dans tous les cas, le président du jury pourra demander à un juge de justifier une note donnée à un athlète.

Dans le cas où il y a un score égal entre 2 athlètes, c'est le couple avec la meilleure note technique qui sera classé devant l'autre.

nn. Le compte rendu de la compétition :

Un compte rendu de la compétition peut-être établi par le président du jury où seraient notés d'éventuels incidents.